

## Méthode employée pour les régions métropolitaines de recensement<sup>1</sup>

Aux fins de la déclaration des données sur la criminalité et sur le personnel des services de police, les populations des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Statistique Canada ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux frontières des services de police. Il arrive souvent que les frontières des services de police ne concordent pas entièrement avec les limites des RMR, en particulier dans les détachements ruraux. Afin d'assurer la plus grande concordance possible entre les deux, les directives suivantes sont utilisées :

- Si plus de la moitié de la population d'un détachement se trouve dans les limites d'une RMR, alors tous les crimes déclarés par ce détachement sont inclus et la partie de la population à l'extérieur de la RMR est ajoutée à la population officielle de la RMR.
- Par contre, si moins de la moitié de la population desservie par un détachement se trouve dans les limites d'une RMR, alors tous les crimes déclarés par le détachement sont exclus et la partie de la population qui se trouve à l'intérieur des limites de la RMR est soustraite de la population officielle de la RMR.

RMR d'Abbotsford — Ajustement de **-0,29 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Fraser Valley (59 09 064), Upper Sumas (59 09 877).

RMR de Calgary — Ajustement de **+0,69 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Acme, village (VL) (48 05 044), Waiparous (48 15 030), Stoney (48 15 802).

RMR d'Edmonton — Ajustement de **+0,74 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Wetaskiwin County No. 10 (48 11 001), Sundance Beach (48 11 020), Argentina Beach (48 11 003), Silver Beach (48 11 009), Lac Ste. Anne County (48 13 001), Nakamun Park (48 13 003), Val Quentin (48 13 005), West Cove (48 13 006), Yellowstone (48 13 007), Ross Haven (48 13 008).

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Parkland County, county (municipality) (CM) (48 11 034), Leduc County, CM, (48 11 012)

RMR du Grand Sudbury — Ajustement de **-0,13 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Wahnapeitei 11 (35 53 040), Whitefish Lake 6 (35 52 051),

RMR de Halifax — Concordance parfaite.

RMR de Hamilton — Ajustement de **-2,96 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : 60 % de Burlington (35 24 002), qui est desservie par le Service de police de Toronto.

RMR de Kingston — Ajustement de **-1,15 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Loyalist, township (TP) (35 11 005), Frontenac Islands (35 10 005).

RMR de Kitchener — Ajustement de **+5,52 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

---

Source : Statistique Canada, Division de la démographie;

Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Wellesley, TP (35 30 027), Wilmot (35 30 020).

RMR de London — Ajustement de **+1,47 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Lucan Biddulph, TP (35 39 060).  
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Southwold, TP (35 34 024), Central Elgin, TP (35 34 020)

RMR de Montréal — Ajustement de **+0,33 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Pointe-Fortune (24 71 140), Rigaud, municipalité (M) (24 71 133), Très-Saint-Rédempteur, paroisse (municipalité de) (P) (24 71 125), Sainte-Marthe, M (24 71 110), Sainte-Justine-de-Newton, P (24 71 115), Saint-Clet, M (24 71 045), Coteau-du-Lac, M (24 71 040), Verchères, M (24 59 025), Calixa-Lavallée, P (24 59 030).  
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Saint-Mathieu-de-Belœil, M (24 57 045), Saint-Mathias-sur-Richelieu, M (24 55 065), Richelieu, ville (V) (24 55 057)

RMR d'Oshawa — N'est pas utilisée actuellement parce qu'il faudrait que les données proviennent d'estimations fournies par le service régional de Durham.

RMR d'Ottawa-Gatineau (partie de l'Ontario) — Ajustement de **+0,78 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Municipalité de La Nation (35 02 025), Casselman, VL (35 02 048)

RMR d'Ottawa-Gatineau (partie du Québec) Ajustement de **+1,68 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Notre-Dame-de-la-Salette (24 82 010), L'Ange-Gardien (24 82 005), Buckingham (24 81 005), Masson-Angers, V (24 81010)

RMR d'Ottawa-Gatineau — Ajustement de **+0,99 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières. Voir ci-dessus les régions comprises (parties de l'Ontario et du Québec).

RMR de Québec — Ajustement de **+0,48 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Saint-Henri (24 24 005), Sainte-Anne-de-Beaupré, V (24 21 030), Beaupré (24 21 025), Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (24 21 015) Saint-Joachim (24 21 020).  
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Beaumont, M (24 19 105)

RMR de Regina — Ajustement de **+0,36 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Findlater VL (47 06 062), Buena Vista, VL (47 06 055), Bethune, VL (47 06 061), Dufferin No.190, rural municipality (RM) (47 06 059), Regina Beach, town (T) (47 06 058), Sifton, VL (47 06 077), Kannata Valley, resort village (RV) (47 06 075), South Qu'Appelle (47 06 034).  
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Pense no. 160, RM (47 06 021), Pense, VL (47 06 023), Belle Plaine, VL (47 06 022), Moose Jaw No. 161, RM (47 07 038).

RMR de St. Catharines-Niagara — Ajustement de **+8,45 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Grimsby, T (35 26 065), West Lincoln (35 26 021).

RMR de St. John's — Ajustement de **-1,05 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Flatrock, T (10 01 507), Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, T (10 01 511).

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Bay Bulls, T (10 01 557), Witless Bay, T (10 01 559).

RMR de Saguenay — Ajustement de **-4,73 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Saint-Honoré, M (24 94 060), Saint-Fulgence, M (24 94 035).

RMR de Saint John — Ajustement de **+12,83 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Wickham, parish (PAR) (13 04 008), Kars, PAR (13 05 036), Springfield, PAR (13 05 034), Norton, PAR (13 05 016), Sussex, PAR (13 05 021), Sussex Corners, VL (13 05 023), Waterford, PAR (13 05 024), Hammond (13 05 001)

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Musquash, PAR (13 01 016), Lepreau, PAR (13 02 008)

RMR de Saskatoon — Ajustement de **+3,09 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Rosedale No. 283, RM (47 11 031), Hanley (47 11 032), Lost River No. 313, RM (47 11 059), Kenaston, VL (47 11 036), McCraney No. 282, RM (47 11 034), Bladworth, VL (47 11 038), Viscount, VL (47 11 092), Plunkett, VL (47 11 094), Viscount No. 341, RM (47 11 091), Wolverine (47 11 096).

RMR de Sherbrooke — Ajustement de **-10,37 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Ascot Corner, M (24 41 055), Compton (24 44 071), Hatley, canton (municipalité de) (CT) (24 45 055), North Hatley, VL (24 45 050), Saint-Denis-de-Brompton, P (24 42 025), Stoke, M (24 42 005).

RMR de Thunder Bay — Ajustement de **-0,69 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Fort William 52, réserve indienne (R) (35 58 003).

RMR de Toronto — Ajustement de **+0,34 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Adjala-Tosorontio, TP (35 43 003), Essa, TP (35 43 021), Innisfil, T (35 43 017).

- Note spéciale : 35 % de la division de recensement 35 206 est dans Toronto et le reste est dans Oshawa; 60 % de la subdivision de recensement 35 24 002 est dans Toronto et le reste est dans Hamilton.

RMR de Trois-Rivières — Ajustement de **+2,57 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Deschailons-sur-Saint-Laurent (24 38 070), Saint-Pierre-les-Becquets, M (24 38 065), Sainte-Cécile-de-Lévard (24 38 060), Sainte-Sophie-de-Lévard (24 38 040), Sainte-Marie-de-Blandford, M (24 38 015), Lemieux (24 38 020), Saint-Sylvère, M (24 38 005).

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Saint-Maurice, P (24 37 045), Champlain, M (24 37 030).

RMR de Vancouver — Ajustement de **-0,38 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Fraser Valley F, regional district electoral area (RDA) (59 09 060) — parties terrestres seulement, Sunshine Coast F, RDA (59 29 028), Squamish-Lillooet D, RDA (59 31 021), Cheakamus II, R (59 31 801)

- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Greater Vancouver A (59 15 020).

RMR de Victoria — Ajustement de **-0,95 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : **T'Sou-ke 2** (Sooke 2), R (59 17 818), Capital H, RDA (partie 1) (59 17 054) — parties terrestres seulement, Union Bay 4 (59 17 802), Sidney, T (59 17 010), et 3 % de Capital G (59 17 029).
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : Capital H, RDA (partie 2) (59 17 056), Gordon River 2 (59 17 815), Pacheena 1 (59 17 816).

RMR de Windsor — Concordance parfaite de la subdivision de recensement (SDR), l'écart entre les populations (+0,08 %) étant attribuable aux différentes méthodes utilisées pour calculer les populations des SDR et des RMR.

RMR de Winnipeg — Ajustement de **-1,37 %** pour assurer la concordance avec les frontières policières.

- Les régions suivantes à l'extérieur de la RMR ont été incluses : Niverville, T (46 02 046), St-Pierre-Jolys, VL (46 02 037), Hanover, RM (46 02 041), De Salaberry, RM (46 02 032), Brokenhead, RM (46 12 052), Garson, VL (46 12 058).
- Les régions suivantes de la RMR ont été exclues : St. Clements, RM (46 13 056), West St. Paul, RM (46 13 037).